

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un mai à vingt heures et trente minute, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 24 mai 2024

PRÉSENTS : GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, DUPIN Robert, FAURE Jean-Yves, PATOUILLARD Estelle, BAREL Christian, THOMAS Eddy, REGIOR Brigitte, ABDALLAH Joseph, GRAC Claude, PERONON Jocelyne

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES:DURIEUX Jacques, POIRIEUX Corinne, LAGER Marie Odile.

ABSENTS : Néant.

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants: 15

Secrétaire de la séance : Jean-Yves FAURE

Ordre du jour

- invitation de Monsieur Cédric BEYSSAC, adjoint auprès de la commune de Saint-Bonnet-le-Château, afin de nous présenter les missions et le fonctionnement de la police municipale sur sa commune
- approbation du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024
- versements habituel et exceptionnel de subvention à L'ADMR
- Étude de devis (logiciel pour le cimetière)
- avancement des travaux au niveau de la maison des associations
- préparation de l'inauguration de la MAISON DES ASSOCIATIONS, futur ESPACE ASSOCIATIF
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

Octroi de subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 903 € à l'ADMR .

Pouvoir donné à Monsieur le Maire afin de désigner un coordinateur communal pour le recensement de la population en 2025

La collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population. Un coordonnateur de l'enquête de recensement doit être désigné. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire :

- Afin de procéder aux enquêtes de recensement
- Et de désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025

Divers thèmes abordés

* Présentation par Monsieur Cédric BEYSSAC, des missions et le fonctionnement de la police municipale de la commune de Saint-Bonnet-le-Château

Monsieur Cédric BEYSSAC, Adjoint au Maire de Saint Bonnet le Château, en charge de la Police Municipale, nous a présenté les missions et le fonctionnement de celle-ci.

- * Remise en ordre, sollicitation lors des actes d'incivilité.
- * Police de la route, respect de la signalisation.
- * Prévention et action.

La Police Municipale est sous la hiérarchie judiciaire du Maire qui lui donne ses directives. Elle peut être assermentée sur plusieurs domaines (l'urbanisme par exemple pour effectuer des constatations). Elle peut- être sollicitée directement par les citoyens et les élus.

Les consignes sont le contact, le discernement, la constatation du danger et la verbalisation d'initiative, la prise de renseignements.

Les agents peuvent assurer des permanences en Mairie, des patrouilles en binôme et aussi être présents lors d'événements exceptionnels...Ils appliquent les textes de lois et ont connaissance des domaines d'interventions. Leur fonctionnement est humainement correct et pragmatique. Ils sont armés d'un pistolet automatique et d'un pistolet à impulsion électrique (TASER)

Les problèmes de voisinage peuvent être, après constatation, transmis directement au médiateur de la République qui décidera de leur orientation.

* Etude de devis

➤ Logiciel pour la mairie portant sur la gestion du cimetière

Une réunion a lieu en mairie en présence de Monsieur Robert DUPIN et Jean-Yves FAURE afin que les pompes funèbres GERPHAGNON (de St Pal en Chalençon) nous présentent le logiciel qu'ils ont élaboré pour une gestion simple du cimetière.

Leur travail consiste à cartographier par drone les 2 cimetières (ancien et nouveau), à prendre des photographies de chaque stèle et caveau, d'inscrire dans le logiciel les personnes mentionnées sur les stèles.

Il ne restera plus qu'à scanner les originaux des concessions et les incorporer à chaque fiche.
Et la gestion du cimetière pourra se faire de façon dématérialisée.

En même temps, une demande leur a été faite afin d'avoir un devis pour des plaques d'identification de concessions (correspondant à un numéro qui sera apposé sur la concession)

Le coût total (logiciel + plaques) serait de 1.815,00 € HT, soit 2.178,00 € TTC
A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé cette prestation

Précision est ici faite que presque toutes les communes limitrophes travaillent déjà avec cette société sur ce même logiciel, adapté à la taille de notre commune.

* **Avancement des travaux à la MAISON DES ASSOCIATIONS**

* Isolation phonique

Ces travaux, qui ont été confiés à l'entreprise LACOUR, sont terminés. (ceux -ci portaient sur la grande salle au 1^{er} étage et la salle du club Amitié Loisirs du rez-de-chaussée)

* Parking extérieur

Concernant ces travaux, une partie a été réalisée, il ne manque plus que l'enrobé.

Mais l'entreprise est en attente de la réalisation du mur qui délimitera le parking de la partie engazonnée.

Les employés du SIVOM devaient s'en occuper, mais vu le travail et la météo, ils n'en auront pas le temps nécessaire.

L'entreprise de Maxime SOULIER a donc été mandatée pour le bâtir, avec l'aide de Max.

* Jeu de boules

Une première couche a été posée, le sable et les traverses vont bientôt être installés.

* **Rencontre des élus avec l'ADMR**

Suite au déficit de l'activité de portage des repas, une réunion des Maires des communes concernées s'est tenue. Le coût de l'activité est composé d' une part par le coût des repas, et d' autre part, par le coût du transport. Différentes pistes ont été évoquées, en réflexion sur un axe d'amélioration afin de palier à ce problème de déficit récurrent.

* **préparation de l'inauguration de MAISON DES ASSOCIATIONS, futur ESPACE ASSOCIATIF**

La date d'inauguration de la maison des associations ' Espace Associatif ' a été fixée au samedi 27 juillet 2024. Le lancement des invitations se déroulera après la deuxième quinzaine du mois de juin.

* **Rappel : élections européennes du 9 juin**

8h00- 10h00	Estelle – Robert -Eddy
10h00- 12h00	Brigitte – Christian – Jo Abdallah
12h00- 14h00	Marie Odile - Claude - Jean-Yves
14h00- 16h00	Yvonne – Philippe - Jocelyne
16h00- 18h00	Jacques – Serge - Estelle

* **Questions diverses**

Le fauchage des fossés aura lieu les 18, 19 et 20 juin 2024.

SYNTHESE DES DATES

- **Dimanche 9 juin : élections européennes**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAITES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 19 juillet 2024.

A l'ouverture de la séance du 19 juillet, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 19 juillet 2024.

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Jean-Yves FAURE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "JY FAURE", written over a faint, illegible stamp or watermark.